

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2026

Matière Institutions et vie politique

Objet **Les 5 Commissions instituées pour la durée du mandat**
2026DE04IP065

Le Maire certifie

1°- Le 3 avril 2026, les membres du conseil municipal de la commune de la Talaudière légalement convoqués le 27 mars 2026 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis en salle du conseil de la Mairie de la Talaudière sous la présidence de Madame Annie DOMENICHINI Maire de la Commune.

2°- Le nombre des Conseillers en exercice, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

01- Annie DOMENICHINI	11- Josette FRÉCON	21- Floriane MEUNIER
02- Jean-Luc REYMOND	12- Robert COUTURIER	22- Christophe LOPEZ
03- Laurie DEVOUASSOUX	13- Marion BOUCHUT	23- Ramona GONZALEZ-GRAIL
04- Dominique ROBERT	14- Yves LAVAL	24- Dominique SOUTRENON
05- Jacqueline BRUNON	15- Amélie BELKACEMI	25- Marie-Christine PERSOL
06- Landry KOTTIA	16- Stéphane BRUCHET	26- Daniel GRAMPFORT
07- Sarah BENZEMMA	17- Michèle BILSKI	27- Nathalie CHAPUIS
08- Pierre-Jean DURAND	18- Jacques MARCONNET	28- Damien LAMBERT
09- Sophie GROUSSON RELAVE	19- Mélanie BOURLHONNE	29- Marie-Noëlle MORETON

Représentés :

Dominique SOUTRENON par Marie Christine PERSOL

Daniel GRAMPFORT par Ramona GONZALEZ GRAIL

Nathalie CHAPUIS par Damien LAMBERT

Secrétaire élu pour la durée de la session : Madame Laurie DEVOUASSOUX

Les travaux du Conseil municipal ne résultent pas seulement des réunions en séance plénière. Une part importante du travail des élus est effectuée au sein des commissions. Le code général des collectivités territoriales L 2121-22 les régit.

Il incombe au Conseil municipal de les former, de les modifier voire de les supprimer.

Je rappelle que les commissions sont uniquement composées de conseillers municipaux et qu'elles sont présidées par le maire.

Les membres de chaque commission sont, en principe, désignés par vote à bulletin secret (article L 2121-21 du C.G.C.T). Cependant, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au moyen du scrutin secret.

Outre la CAO traitée de manière spécifique, le CCAS, la commission communale pour l'accessibilité, la commission des impôts directs et la commission de contrôle, je propose de créer, pour la durée du mandat, 5 commissions qui couvrent le champ de notre action.

- 1 Urbanisme / Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux divers
- 2 Communication et culture
- 3 Finances
- 4 Sécurité
- 5 Marchés Publics

S'agissant de leur composition, madame le Maire tient compte de la représentativité des forces en présence au sein de l'assemblée

Elle présente les candidats du groupe majoritaire.

Le groupe minoritaire présente les siens.

Le tout forme une liste unique soumis au vote de l'Assemblée.

1- Commission Urbanisme / Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux divers

8 membres : 7 membres du groupe majoritaire, 1 membre du groupe minoritaire

Groupe majoritaire : Pierre Jean DURAND, Alain DORVIDAL, Christophe LOPEZ, Dominique ROBERT, Jean Luc REYMOND, Robert COUTURIER, Freddy DUBUY

Groupe minoritaire : Ramona GONZALEZ GRAIL

2- Commission Communication et culture

7 membres : 6 membres du groupe majoritaire, 1 membre du groupe minoritaire

Groupe majoritaire : Jean Luc REYMOND, Marion BOUCHUT, Mélanie BOURLHONNE, Sarah BENZEMMA, Yves LAVAL, Stéphane BRUCHET

Groupe minoritaire : Daniel GRAMPFORT

3- Commission Finances

7 membres : 6 membres du groupe majoritaire, 1 membre du groupe minoritaire

Groupe majoritaire : Landry KOTTIA, Jacqueline BRUNON, Jean Luc REYMOND, Jacques MARCONNET, Sophie GROUSSON, Stéphane BRUCHET
Groupe minoritaire : Dominique SOUTRENON

4- Commission Sécurité

7 membres : 6 membres du groupe majoritaire, 1 membre du groupe minoritaire
Groupe majoritaire : Dominique ROBERT, Freddy DUBUY, Laurie DEVOUASSOUX, Mélanie BOURLHONNE, Robert COUTURIER, Sophie GROUSSON
Groupe minoritaire : Damien LAMBERT

5- Commission Marchés publics

5 membres : 4 membres du groupe majoritaire, 1 membre du groupe minoritaire
Groupe majoritaire : Jacques MARCONNET, Jacqueline BRUNON, Freddy DUBUY, Pierre Jean DURAND
Groupe minoritaire : Ramona GONZALEZ GRAIL

Résultats du vote :

Nombre de votants	29
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes blancs	0
Majorité absolue :	15

Nombre de voix obtenues par l'ensemble des candidats : 29

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Institue 5 commissions pour la durée du mandat.

- Fixe comme suit leur composition :

1- Commission Urbanisme / Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux divers

8 membres élus :

Pierre Jean DURAND, Alain DORVIDAL, Christophe LOPEZ, Dominique ROBERT, Jean Luc REYMOND, Robert COUTURIER, Freddy DUBUY et Ramona GONZALEZ GRAIL

2- Commission Communication et culture

7 membres élus

Jean Luc REYMOND, Marion BOUCHUT, Mélanie BOURLHONNE, Sarah BENZEMMA, Yves LAVAL, Stéphane BRUCHET et Daniel GRAMPFORT

3- Commission Finances

7 membres élus

Landry KOTTIA, Jacqueline BRUNON, Jean Luc REYMOND, Jacques MARCONNET,
Sophie GROUSSON, Stéphane BRUCHET et Dominique SOUTRENON

4- Commission Sécurité

7 membres élus

Dominique ROBERT, Freddy DUBUY, Laurie DEVOUASSOUX, Mélanie BOURLHONNE,
Robert COUTURIER, Sophie GROUSSON et Damien LAMBERT

5- Commission Marchés publics

5 membres élus

Groupe majoritaire : Jacques MARCONNET, Jacqueline BRUNON, Freddy DUBUY,
Pierre Jean DURAND et Ramona GONZALEZ GRAIL

Certifié exact,
LA TALAUDIÈRE, le 3 avril 2026

**Le Maire,
Annie DOMENICHINI**



**Le Secrétaire,
Laurie DEVOUASSOUX**



Publiée le : 08/04/2026
Transmise au Représentant de l'État le : 08/04/2026

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un
délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête
déposée sur le site www.telerecours.fr*